



AVIS PUBLIC

## Dérogation mineure 67-73, 5<sup>e</sup> Avenue (Lot 1 575 811)

### AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à l'égard de l'immeuble sis au 67-73, 5<sup>e</sup> Avenue (lot 1 575 811) ayant pour objet d'autoriser :

- Que le bâtiment principal existant soit à 2,84 mètres de la ligne latérale nord au lieu de la distance minimale de 3 mètres;
- Deux remises par terrain au lieu du nombre maximum d'une seule remise;
- Qu'une des remises existantes soit à 0,52 mètre de la ligne latérale nord au lieu de la distance minimale de 1 mètre.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le 9 juillet 2019 à 19 h 30 dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville au 110, boulevard Perrot, et tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance.

Donné à L'Île-Perrot, ce 20 juin 2019.

*(Signé) Susan McKercher*

Susan McKercher  
Greffière par intérim